

Assemblée Sectorielle

Bovins laitiers





Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée précédente
3. Etat de mise en œuvre des actions de promotion de l'APAQ-W et validation des actions futures
4. Plan stratégique de développement de la filière lait wallonne
5. Elections de deux représentants pour le Collège des Producteurs
6. Divers



Etat de mise en œuvre des actions de promotion de l'APAQ-W et validation des actions futures

7 novembre 2018

Secteur Bovins Laitiers



Plan stratégique de développement de la filière lait wallonne

- Objectif : définir ~ 10 actions budgétisées → fin 2018
- Planning :
 - 2 réunions de la commission filière
 - Présentation aux acteurs de la filière 11/12/2018
 - Remise au Ministre : 15/12



Etat des lieux chiffrés

PRODUCTION :

- 3754 détenteurs de VL dont 2937 fournisseurs de lait (contrôles officiels CdL) – 411.152 L/exploit.
- 1.208 millions de L
- CA estimé : 390 millions d'euros

COLLECTE :

- 1.035 millions L auprès d'exploitations wallonnes + 500 millions exploitations flamandes + 280 millions L hors Belgique
- → 1.815 millions L au total – CA de 526 millions d'euros

1ère TRANSFORMATION :

- 1.265 millions L – CA de 1,2 milliards d'euros
- Lait et crème : 236,470 T ; Beurre : 130.500 T ; Fromages : 42,280 T ; Poudre de lait : ? T

DISTRIBUTION :

- 51 % en hyper et supermarchés; 24 % en hard-discount; 16 % en magasins de proximité

CONSOMMATION :

- 46 L de lait, 15 kg de fromages, 10 kg de yaourt, 2,5 kg de beurre, 2,2 kg de beurre

Changements attendus à l'horizon 2028

- Assurer aux producteurs un revenu de la main d'œuvre de minimum 40.000 € (valeur 2018) par U.T. et par an.
- Assurer l'approvisionnement de l'industrie laitière wallonne et belge à hauteur de minimum 1,3 milliards de litres par an.
- Faire en sorte que la production de lait bio augmente parallèlement à la demande interne, c'est-à-dire que le taux d'auto-approvisionnement $\leq 100\%$.
- Faire en sorte que les circuits courts et les filières alternatives représentent 15 à 20 % en volume de la production en fonction des besoins du marché local.



Plan d'action

- **Action 1 : Rendre disponible plus de données pour piloter le développement de la filière**
- **Action 2 : Assurer le suivi des négociations post-PAC 2020 afin d'optimiser le prix de vente du lait**
- **Action 3 : Faciliter les négociations au niveau de la filière afin d'optimiser le prix de vente du lait**
- **Action 4 : Assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement**

Plan d'action

- Action 5 : Assurer une recherche sur les facteurs techniques prioritaires et sur les enjeux de société qui affectent la production laitière.
- Action 6 : Renforcer la disponibilité d'un encadrement technico-économique neutre et de qualité afin d'optimiser les coûts de production des exploitations et d'alléger les conditions de travail.
- Action 7 : Renforcer l'encadrement mis à disposition des producteurs pénalisés par la qualité de leur lait
- Action 8 : Renforcer l'encadrement de qualité en technologie fromagère pour la transformation à la ferme et la transformation artisanale



Plan d'action

- **Action 9 : Faciliter la création de filières durables en circuits courts ou répondant à un cahier des charges (bio ou non)**
- **Action 10 : Renforcer la demande de produits laitiers locaux par des actions de promotion ciblées**
- **Action 11 : Renforcer l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers**



Elections de deux représentants pour le Collège des Producteurs

7 novembre 2018

Secteur Bovins Laitiers



Divers

- Prochaine AS
 - 1^{ere} quinzaine d'avril
 - Thème : ?



Merci de votre participation !



Wallonie